

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04236

Numéro SIREN : 830 464 608

Nom ou dénomination : SemOp du Loup Pendu

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/013395

SEMOP DU LOUP PENDU

Société anonyme d'économie mixte à opération unique
au capital de 1 020 000 Euros

sise 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX LA PAPE
830 464 608 RCS de LYON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 février 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 16 heures, le Conseil d'administration de la SemOp du Loup pendu s'est réuni à la Piscine ORIGAMI, 196 avenue de l'Hippodrome – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, sur convocation de son Président.

Etaient présents

Messieurs	Philippe de la CRUZ, Abdelhafid DAAS, Marc FORNELLI, Denis TESSIER Alexandre VINCENDET,	Administrateur, Administrateur, Administrateur, Administrateur, Administrateur.
Madame	Isabelle VALLEE	Administratrice,

Etaient représentés

Monsieur	Matthieu BAILLE,	Administrateur,
Madame	Marlène GLEIZES	Administratrice,

Absent

Monsieur	Aimé BADINO,	Administrateur,
----------	--------------	-----------------

La société PKF Arsilon, Commissaire aux Comptes titulaire dûment convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, était absente.

Monsieur Jérôme NETTER, Directeur Général, Madame Katalina DOUDEAU, Directrice de la Piscine ORIGAMI, Monsieur Franck SAUNIER, Administrateur pressenti, Monsieur Arnaud DESBROSSES, Directeur Général des Services, Monsieur Benoit DEPIERRE, Directeur Général Adjoint des Services et Monsieur Franck FOUNIER, Directeur du Vivre Ensemble assistaient au Conseil d'Administration.

La Séance est présidée par Monsieur Philippe DE LA CRUZ, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les Membres du Conseil entrant en séance, constate que le quorum est réuni et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Approbation du PV des deux précédentes séances

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 11 mai 2023 et du 6 septembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Point sur l'évolution de la grille de tarifs pour 2024

Le Directeur Général présente la grille des tarifs qui pourraient s'appliquer à partir de septembre 2024.

Il précise que la dernière augmentation des tarifs date de septembre 2022 et que ces nouveaux tarifs ont été calculés conformément à la formule d'indexation figurant au contrat.

Les administrateurs de la Collectivité, après examen du document, indiquent que les hausses proposées ne seront pas acceptées par la Ville car considérées comme trop élevées. Une nouvelle grille tarifaire, privilégiant les Rilliards et notamment les familles devra être proposée en ayant à l'esprit les tarifs en vigueur sur les communes voisines. Il est également demandé d'évaluer le manque à gagner pour la SemOp.

Le Directeur général indique qu'une nouvelle grille ainsi que l'évaluation demandées seront prochainement transmises.

Situation des mandats

Monsieur Vincent GANTOIS a informé le Président du Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur à effet immédiat par courrier en date du 1^{er} novembre 2023.

Le Conseil prend acte de cette décision et remercie Monsieur Gantois pour l'action menée en faveur de la Société.

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Franck SAUNIER en qualité d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Franck SAUNIER, présent à la réunion, déclare accepter ce mandat et remercie le Conseil de sa confiance.

Bilan satisfaction clientèle pour l'année 2023

Le bilan de satisfaction présenté est globalement favorable dans tous les domaines sondés.

Il est toutefois demandé à la Direction de la piscine de procéder à quelques modifications pour les prochaines enquêtes de satisfaction : avoir un plus large panel de personnes interrogées, différencier la piscine et le bien-être, proposer une enquête spécifique à la saison estivale avec, si possible, un focus sur l'aspect sécuritaire.

Point sur la préparation de la période estivale 2024

Deux caméras supplémentaires sur les bassins sont d'ores et déjà installées et 2 caméras existantes ont été réorientées pour une meilleure surveillance du périmètre.

Des discussions sont en cours avec différentes sociétés de sécurité ; celle opérant sur site l'été dernier ne sera pas reconduite.

Il est demandé qu'un responsable de l'établissement puisse être joignable à tout moment, par la mise en place d'un téléphone d'astreinte.

Les Administrateurs de la Ville demandent que certaines mesures soient anticipées pour les périodes de canicules, notamment la possibilité d'ouverture en soirée ou des zones d'ombre pour les files d'attente.

La réunion de sécurité pour organiser la saison estivale avec tous les acteurs locaux reste à planifier. Elle réunira la Direction de l'équipement, la Collectivité, la Police Nationale et la Police Municipale et se tiendra fin mars / début avril. La société de sécurité retenue sera présentée à cette occasion.

Sobriété énergétique : bilan et perspectives

La sobriété énergétique est un point majeur dans la gestion de l'équipement et sa mise en œuvre doit être en adéquation avec les exigences que la Collectivité met en œuvre pour la ville d'une manière générale.

Différentes pistes sont proposées pour améliorer notre consommation de fluides :

- Réutilisation de l'eau des bassins ;
- Mise en place de parois le long du pentagone pour éviter les projections d'eau trop importantes ;
- Ajustement des horaires d'ouverture du bien-être ; le hammam et le sauna sont des installations énergivores et peu utilisées tôt le matin ;
- La mise en place de panneaux solaire sur la noue.

Comme souhaité par les Administrateurs de la Collectivité, un plan d'actions plus précis sera dressé pour présentation au prochain Conseil d'Administration.

Questions diverses

Il est proposé la mise en place d'un week-end Portes Ouvertes à destination exclusive des Rilliards, le 1^{er} week-end de septembre. Cette suggestion reçoit un accueil positif et sa mise en place est actée.

Le calcul du coefficient K fait l'objet d'un avenant en cours de rédaction (actuellement en relecture par les services de la Ville) ; cet avenant précisera son calcul et son application.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Journal La LOI – La Grande Arche – Paroi Nord – 1 parvis de la Défense – 92000 PARIS LA DEFENSE, prestataire chargé d'effectuer les formalités légales auprès du registre du Commerce et des Sociétés, ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions adoptées pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin en sera.



Le Président



Un Administrateur